



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 28 avril 2015 à 10 h 20 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, M^c Suzanne Ouellet, greffier, M^c Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint, M^c Claude Alain, Jean Boileau, Gilles Desjardins, Laurence Gillot, M^c Steve Guénard, Melvin Jomphe, Catherine Marchand, Patrick Robert-Meunier, Marc Phaneuf, Gilles St-Louis, Mario St-Pierre, Robert Testa, Claude Tremblay et Jacques Tremblay.

Sont de plus présents, messieurs Yanick Casault de la firme Lemay Architectes, Serge Vézina et Yanick Lambert de la firme Stantec à titre de consultants retenus par la Ville.

10 h 20 - Mot de bienvenue du président monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Mot de bienvenue de monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Madame Marie-Hélène Lajoie présente les membres de l'administration et les consultants retenus par la Ville qui participeront à la réunion.

Monsieur le conseiller Stéphane Lauzon déclare son potentiel conflit d'intérêts sur le projet ci-dessous et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations et s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CP-20150428-P1

CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

10 h 20 – Monsieur André Turgeon, accompagné de madame Catherine Marchand et de messieurs Claude Tremblay et Jacques Tremblay, présente le dossier du centre multifonctionnel suite à l'ouverture des appels d'offres qui a eu lieu les 25 février et 11 mars 2015.

Dans un premier temps, monsieur Jacques Tremblay présente l'historique du dossier, après quoi monsieur Claude Tremblay fait état des résultats des soumissions reçues dans le cadre de la stratégie d'approvisionnement acceptée par les membres du conseil dans le cadre du deuxième appel d'offres pour le centre multifonctionnel. Cette stratégie a permis une réduction du prix total de 7 000 000 \$ par rapport à la plus basse soumission lors du premier appel d'offres.

Les écarts entre les prix estimés et les prix des plus basses soumissions, les écarts des prix totaux selon les disciplines, de même que les raisons possibles de ces écarts sont soumis aux membres du conseil municipal.

Monsieur Serge Vézina est appelé à expliquer les écarts touchant plus particulièrement les disciplines où les prix se sont avérés supérieurs aux estimés, particulièrement la structure.

Monsieur Yanick Casault de la firme Lemay & associés, architectes fait de même avec la discipline d'architecture.

Monsieur André Turgeon fait une présentation des coûts du projet du centre multifonctionnel suite au deuxième appel d'offres et des sommes supplémentaires requises.

Madame Catherine Marchand présente une analyse économique du projet. Celle-ci permet de tenir compte de l'ensemble des coûts (coûts de construction, de financement, de maintien des actifs, d'entretien et d'exploitation) et des revenus et non seulement des coûts d'immobilisations.

Quatre scénarios depuis 2005 ont été étudiés soit :

- La construction d'un nouveau centre;
- La rénovation minimale à des fins de santé et de sécurité;
- La rénovation et agrandissement à des fins d'aréna;
- La rénovation et agrandissement en tant que centre multifonctionnel.

À des fins de comparaison avec le projet actuel, ce sont ces scénarios qui ont été analysés.

À la lumière de ces scénarios, les résultats de l'étude économique, de même que les avantages et les désavantages de chacun de ces scénarios sont soumis aux membres du conseil.

Les risques associés à la rénovation sont également soumis et font en sorte que cette option n'est pas viable pour la Ville.

Monsieur André Turgeon termine la présentation en soumettant trois options :

- Option 1 L'abandon du projet par la Ville : démolition, d'ici deux ans du centre Robert-Guertin
- Remise en cause de l'orientation de conserver une équipe de la ligue de hockey junior majeur du Québec à Gatineau;
 - Remise en cause de l'entente à long terme signée avec les Olympiques, qui était liée à la construction du centre;
 - Perte de la subvention de 26,500 000 \$ pour ce projet;
 - Potentiel de redéveloppement du site du centre Robert-Guertin;
 - Potentiel d'utilisation des montants réservés pour d'autres fins, à définir et discuter ultérieurement;
 - Possible perte de crédibilité de la Ville de Gatineau sur le marché, qui risque de limiter l'intérêt de futurs soumissionnaires, et pourrait se traduire par une hausse des prix des prochaines soumissions, pour tout projet de la Ville de Gatineau.

Option 2 La réalisation du projet du centre multifonctionnel, selon les résultats du 2^e appel d'offres

- Nécessité de consentir 11 000 000 \$ supplémentaires au budget du projet;
- Maintien des Olympiques à Gatineau et de l'entente relative au centre multifonctionnel;
- Réalisation des objectifs de doter la Ville de Gatineau d'un édifice signature, au centre-ville, devant contribuer à la notoriété de Gatineau sur les marchés québécois et canadien.

Option 3 Proposition en discussion avec un partenaire privé crédible qui pourrait modifier le cadre financier pour la Ville.

Compte tenu des discussions à suivre, le prochain état de situation sera présenté à la fin de mai 2015.

Une période de questions et commentaires a lieu.

Le comité plénier est suspendu à 11 h 55.

Reprise du comité plénier à 13 h 05.

Demande est faite que dans le cadre de la présentation en mai prochain, le volet évènementiel du bâtiment soit plus amplement abordé.

Sans qu'il y ait eu un tour de table formel, majoritairement l'option 2 ne semble pas être une avenue envisageable par les membres du conseil compte tenu des coûts supplémentaires engendrés.

Le Cabinet du maire, de concert avec le comité exécutif verront à continuer les discussions relativement à l'option 3 tout en préservant la subvention de 26 500 000 \$ du gouvernement provincial.

Fin du comité plénier public à 14 h 10.